

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

HERBICIDE ESCORT^{md}

PÂTE GRANULÉE (60 %)

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Metsulfuron méthyle..... 60 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes sulfites et lait.

N° D'HOMOLOGATION 23005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 250 g

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS :

- x **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- x Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- x Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- x Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- x Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques, une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes durant le mélange et le chargement ainsi que le nettoyage et la réparation du matériel de pulvérisation. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques (les gants ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation).

Dangers environnementaux :

Ce produit est **toxique** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique **Mode d'emploi**.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut causer la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par exemple sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

**PREMIERS SOINS : CONTACT
AVEC LES YEUX**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Appliquer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de 2022 Environmental Science CA, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr et bien aéré, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

HERBICIDE ESCORT^{md}

PÂTE GRANULÉE (60 %)

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Metsulfuron méthyle..... 60 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes sulfites et lait.

N° D'HOMOLOGATION 23005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 250 g

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS :

- x **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- x Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- x Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- x Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- x Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques, une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes durant le mélange et le chargement ainsi que le nettoyage et la réparation du matériel de pulvérisation. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques (les gants ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation).

Dangers environnementaux :

Ce produit est **toxique** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique **Mode d'emploi**.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut causer la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par exemple sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS : CONTACT

AVEC LES YEUX

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Appliquer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de 2022 Environmental Science CA , au numéro sans frais 1-800-334-7577.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI

Les arbres, ou autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures. Garder à l'écart des autres pesticides, des engrais et des semences.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

APPLIQUER L'HERBICIDE ESCORT^{md} AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide ESCORT^{md} est une pâte granulée destinée à être mélangée avec de l'eau et appliquée sur le feuillage afin d'éliminer les broussailles et plantes ligneuses indésirables dans les zones non cultivées, les pâturages et sur les parcours naturels ainsi que les mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées et sur les terrains gazonnés.

L'herbicide ESCORT^{md} est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas. L'herbicide ESCORT^{md} est un inhibiteur de l'enzyme ALS et arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que quelques semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. La chaleur et l'humidité favorisent l'activité de l'herbicide ESCORT^{md}, tandis que le froid et la sécheresse peuvent la réduire ou la retarder. Il est possible que les broussailles et les mauvaises herbes qui sont durcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées.

Le degré d'élimination et la durée des effets dépendent du taux d'application utilisé, de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes cibles, de même que de l'humidité et de la température du sol.

MODE D'EMPLOI

PMRA Approved

2022-5515

2023-01-19

Label correction 2024-07-17

L'herbicide ESCORT^{md} doit être utilisé conformément aux recommandations de la présente étiquette.

Ne pas mélanger, charger ou appliquer le produit à moins de 15 mètres des puits, y compris les puits abandonnés et les puits de drainage.

Effectuer une seule application de l'herbicide ESCORT^{md} par saison à l'aide de matériel terrestre seulement.

Appliquer de la mi-juin à la mi-août après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne. On peut laisser paître le bétail dans les secteurs traités le jour même du traitement.

TERRAINS GAZONNÉS ET ZONES NON CULTIVÉES TELS QUE LES EMPRISES D'UTILITÉS PUBLIQUES, LES BORDS DE CHEMINS, LES SITES INDUSTRIELS ET LES CLÔTURES:

POUR SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

L'herbicide ESCORT^{md} peut être appliqué comme traitement généralisé sur les terrains gazonnés à raison de 20, 25 et 30 grammes par hectare avec un agent tensio-actif recommandé pour suppression des mauvaises herbes durant toute la saison. L'herbicide ESCORT^{md} peut être mélangé en réservoir avec du 2,4-D afin d'élargir son spectre d'action. Ajouter un agent tensio-actif recommandé à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation). Une chlorose temporaire, une réduction de la taille ou une suppression de la croissance des graminées peuvent survenir.

Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer l'herbicide ESCORT^{md} en postlevée sur les mauvaises herbes annuelles encore jeunes (qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur); les mauvaises herbes bisannuelles et vivaces jusqu'au début du stade du bouton. Les mauvaises herbes doivent être en pleine croissance au moment de l'application.

Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme.

Note : Certaines espèces à feuilles larges désirables telles que la luzerne et le trèfle rouge peuvent être sérieusement endommagées.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES À UN TAUX DE 20 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

tanaisie vulgaire	matricaire inodore	kochia à balais	mélilot	soude roulante
-------------------	--------------------	-----------------	---------	----------------

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron des champs	pissenlit
--------------------	---------------------	-----------

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES À UN TAUX DE 25 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

Espèces éliminées à un taux de 20 g/ha, plus	symphorine occidentale
--	------------------------

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron des champs	pissenlit
--------------------	---------------------	-----------

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES À UN TAUX DE 30 GRAMMES PAR HECTARE

Mauvaises herbes supprimées :

Espèces supprimées à un taux de 25 g/ha, plus	pissenlit
---	-----------

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron des champs
--------------------	---------------------

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

L'herbicide ESCORT^{md} au taux de 20 ou 30 grammes par hectare peut être mélangé en réservoir avec le 2,4-D amine ou ester à raison de 1 kg de matière active/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées ci-dessus ainsi que celles supprimées par ce taux de 2,4-D (consulter l'étiquette du 2,4D). Ajouter un agent tensio-actif recommandé au taux de 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la compagnie 2022 Environmental Science CA au 1-888-283-6847. pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par la compagnie 2022 Environmental Science CA.

PARCOURS NATURELS ET ZONES NON CULTIVÉES telles que les droits de passage pour les services publics, la bordure des routes, les sites industriels et les abords de clôtures.

POUR LA SUPPRESSION DES ESPÈCES INDÉSIRABLES DE BROUSSAILLES/PLANTES LIGNEUSES :

Pour la suppression du peuplier baumier et du saule, appliquer 100 grammes d'ESCORT par hectare.

Pour la suppression des espèces de pins (y compris Jack pine, pin blanc de l'Est, l'Ouest pin blanc et le pin rouge), appliquer 140 grammes d'ESCORT par hectare

Pour la suppression du cerisier et du peuplier faux-tremble, appliquer 150 grammes d'ESCORT par hectare.

PMRA Approved

2022-5515

2023-01-19

Label correction 2024-07-17

Ajouter un agent tension-actif recommandé tel que AG-SURF^{*}, AGRAL^{*} 90 ou CITOWETT^{*} PLUS à un taux de 0,2% v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Pour assurer les meilleurs résultats, on devrait appliquer l'herbicide ESCORT^{md} lorsque les espèces de broussailles et les mauvaises herbes cibles croissent activement. Dans le cas des broussailles, la couverture complète du feuillage, des rameaux et des tiges est nécessaire. Procéder au traitement après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne. Espèces de pins peut être traité à tout moment lorsque croissance active et début de quand les aiguilles sont complètement étendus.

Ne pas traiter les broussailles qui dépassent 2,5 m de hauteur, car on risque de ne pas obtenir les résultats souhaités. Lorsque les plantes ligneuses dépassent cette hauteur, les couper et appliquer l'herbicide sur les repousses.

Note : En présence de peuplements denses ou lorsque la croissance des espèces cibles est avancée, on recommande d'utiliser la méthode d'application foliaire à haut volume.

PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS :

POUR LA SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE OCCIDENTALE ET DU ROSIER SAUVAGE dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique.

Pour la suppression de la symphorine occidentale, appliquer 25 grammes d'herbicide ESCORT^{md} par hectare.

Pour la suppression du rosier sauvage, appliquer 30 grammes d'herbicide ESCORT^{md} par hectare.

Ajouter un agent tensio-actif recommandé à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Appliquer à l'aide de matériel terrestre uniquement en utilisant un volume de solution de 100225 litres par hectare. Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme.

APPLICATIONS TERRESTRES :

Application foliaire à la volée à faible volume

Appliquer sur les broussailles de façon à assurer la couverture complète du feuillage, des tiges et des rameaux en utilisant un volume de 100-500 litres par hectare, au moyen d'un appareil correctement étalonné qui assurera une couverture uniforme. Diriger le jet de façon à mouiller complètement le feuillage des plantes cibles, mais pas au point que la solution ruisselle.

Application foliaire à la volée à haut volume

Pour supprimer les broussailles et plantes ligneuses ayant jusqu'à 2,5 m de hauteur, utiliser l'herbicide ESCORT^{md} à des taux de 100-150 grammes par hectare dans une quantité suffisante d'eau pour obtenir un volume total de 1 000 litres de solution de pulvérisation. Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage, les tiges et les branches en utilisant un volume pouvant aller jusqu'à 2 000 litres de solution, selon les espèces présentes et la densité des peuplements, et le type de matériel de pulvérisation employé. Ne pas appliquer plus de 150 grammes d'herbicide ESCORT^{md} par hectare.

Appliquer sur les broussailles jusqu'à ce que la solution ruisselle. Il faut assurer une couverture suffisante pour mouiller tout le feuillage. Pour réduire le plus possible la dérive du brouillard, on doit faire les applications à une pression ne dépassant pas 1 400 kPa à la buse de pulvérisation. Il est conseillé d'utiliser un système de contrôle de la dérive pour réduire au minimum la dérive du brouillard.

CONTRÔLE DE LA DÉRIVE DU BROUILLARD :

Lors des applications terrestres à la volée, on peut réduire la possibilité de dérive du brouillard en :

- x Utilisant des buses de pulvérisation produisant de grosses gouttelettes.
- x Utilisant Radiarc® ou Nalco-Trol® ou un système ou un adjuvant équivalent pour contrôler la dérive du brouillard.
- x Maintenant la buse de pulvérisation aussi bas que possible.
- x Effectuant l'application lorsque la vitesse du vent est très faible.
- x Lorsqu'on utilise un pulvérisateur à moteur et une lance, en ne dirigeant le jet jamais plus haut que le sommet des plantes cibles.

APPLICATION AÉRIENNE:

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Puisque ces pesticides ne sont pas homologués pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS les utiliser contre des organismes nuisibles aquatiques. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brisevent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les

PMRA Approved
2022-5515
2023-01-19
Label correction 2024-07-17

précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement. Ne pas utiliser des personnes pour faire la signalisation au sol.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler 2022 Environmental Science CA au 1-888-283-6847.

Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation maximal de 50 litres par hectare.

Utiliser 50 L/ha pour une meilleure couverture dans les pâturages, les parcours naturels et les zones non cultivées.

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits sur cette étiquette a été rédigé par des personnes autres que B 2022 Environmental Science CA et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). B 2022 Environmental Science CA ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette. En fait de quoi, l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et il accepte de dégager

2022 Environmental Science CA de toute responsabilité liées à des réclamations relatives à l'efficacité ou la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué à des usages décrits sur la présente étiquette.

PÂTURAGES, PARCOURS NATURELS, TERRAINS GAZONNÉS ET ZONES NON CULTIVÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Pour les mauvaises herbes énumérées dans la brochure de l'herbicide ESCORT^{md} et pour suppression de la scabieuse des champs et de la lépidie à feuilles larges :

HERBICIDE ESCORT ^{md}	20 – 30 grammes/hectare plus
AG-SURF*	2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v) ou
AGRAL* 90	2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v) ou
CITOWETT* PLUS	2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v)

Appliquer le mélange à pulvériser en postlevée et n'effectuer qu'une seule application par saison de culture. Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. Appliquer un volume total minimum de 100 litres/ha de solution de pulvérisation. Pour les directives de mélange et les précautions d'emploi, se référer à la brochure de l'herbicide ESCORT^{md}.

Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

Ne pas appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.

Ne pas appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

Dans le cas des applications sur les emprises, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faudrait avoir recours aux meilleures stratégies d'application disponibles qui réduisent le plus possible la dérive hors-cible par rapport au point d'application et tiennent compte notamment des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation (p. ex. qui produit des gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur par rapport au couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons indiquées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Zones tampons

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides).

Dose d'application (et utilisation)*	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :		
	Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
	0,8 m	> 1 m	
12 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
15 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
18 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
60 g m.a./ha (surfaces non cultivées)	2	1	35
90 g m.a./ha (surfaces non cultivées)	3	1	45

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire

la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

** Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises lors du traitement des emprises, notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes ainsi que les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

L'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants **ne** requiert **pas** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs, traitement localisé, trempage du sol et incorporation au sol.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Ajouter la quantité appropriée d'herbicide ESCORT^{md} dans le volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur en faisant fonctionner l'agitateur. Préparer le mélange en utilisant un volume minimum de 100 litres de solution de pulvérisation par hectare. Une agitation continue est nécessaire pour l'obtention d'une suspension homogène et une application uniforme.
2. Si l'on ajoute du 2,4-D au mélange, ajouter la quantité requise une fois que l'herbicide ESCORT^{md} est en suspension.
3. Ajouter un agent tensio-actif recommandé tel que AG-SURF^{*}, AGRAL^{*} 90 ou CITOWETT^{*} PLUS à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).
4. Si l'on doit utiliser un agent anti mousse, l'ajouter en dernier.

Utiliser la préparation d'herbicide ESCORT^{md} dans les 48 heures pour éviter que le produit ne se dégrade. Si l'on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, l'agiter à fond avant de l'appliquer.

Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur. Ne mélanger que la quantité nécessaire de produit pour le travail à effectuer. Pendant le traitement, vérifier régulièrement le matériel de pulvérisation afin d'assurer son bon fonctionnement.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

À moins que le matériel de pulvérisation et de mélange ne serve qu'aux fins spécifiées dans la présente étiquette, immédiatement après le traitement, en éliminer toute trace d'herbicide ESCORT^{md} comme suit :

- 1) Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins dix minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide ESCORT^{md}. Répéter cette étape au besoin.

- 2) Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite un litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Remplir la rampe et les boyaux de cette solution et laisser reposer pendant 15 minutes. Vider le réservoir, la rampe et les boyaux.
- 3) Répéter l'étape 2.
- 4) Les buses et les filtres doivent être enlevés et nettoyés séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer à fond le réservoir, les boyaux et la rampe avec de l'eau propre.

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :

Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats terrestres et aquatiques importants tels que les lacs, ruisseaux et étangs, les plantations de protection, les marais, les mares vaseuses et leurs bords asséchés, les terrains boisés, les talus de fossé recouverts de végétation et autres zones semblables situées à proximité des champs. Laisser une zone tampon de 15 mètres pour les faibles taux d'application (20, 25 et 30 grammes/hectare) de l'herbicide ESCORT^{md} et de 45 mètres pour les taux d'application élevés (100 et 150 grammes/hectare) de l'herbicide ESCORT^{md} entre la dernière bande de pulvérisation et les abords de ces habitats.

Ne pas appliquer l'herbicide ESCORT^{md} durant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une nappe d'eau ou de l'eau courante. Ne pas appliquer le produit aux endroits où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes, ou dans des ruisseaux, des eaux d'irrigation ou des puits.

Effectuer les applications uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que le brouillard de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'herbicide ESCORT^{md} peuvent gravement endommager les cultures sensibles ou d'autres plantes non visées.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65% de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones Tampons :

Des zones tampons **NE** sont **PAS** requises quant on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, d'un habitat terrestre sensible (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vents, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), d'un habitat d'eau douce sensible (comme les lacs, les rivières, les

bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les terres humides)

Méthode d'application	Culture	Avion	Taille des gouttelettes	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :		
				Habitats d'eau douce d'une profondeur de		Habitats terrestres*
				<1m	> 1 m	
Aérienne	Pâturages et grands pâturages libres	Voilure fixe	Grosse	20	10	175
			De Grosse à très grosse	15	10	150
			Très grosse	15	10	125
			De très grosse à extrêmement grosse	15	10	125
		Voilure tournante	Grosse	15	10	150
			De Grosse à très grosse	15	10	125
			Très grosse	15	10	100
			De très grosse à extrêmement grosse	10	10	95
	Surfaces non cultivées	Voilure fixe	Grosse	70	35	800
			De Grosse à très grosse	60	30	800
			Très grosse	50	25	800
			De très grosse à extrêmement grosse	40	20	750
Voilure tournante		Grosse	55	30	800	
		De Grosse à très grosse	45	25	525	
		Très grosse	40	20	475	
		De très grosse à extrêmement grosse	35	15	425	

*Des zones tampons pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requis dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro, les raccordements d'utilités, les routes, et les champs de manoeuvres et de tirs militaires.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits constituent le mélange et appliquer au moyen de la catégorie la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, ESCORT^{md} est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des individus naturellement résistants à l'herbicide ESCORT^{md} et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le lieu ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- i Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide ESCORT^{md} ou les herbicides du même groupe (2) avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
 - i Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
 - i Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et offrant la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
 - i Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
 - i Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
 - i Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- i Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de 2022 Environmental Science CA au 1-888-283-6847 ou à <https://www.ca.envu.com>

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr et bien aéré, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des semences et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

PMRA Approved
2022-5515
2023-01-19
Label correction 2024-07-17

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

md mc / Marques déposées/de commerce de 2022 Environmental Science CA.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

PMRA Approved
2022-5515
2023-01-19
Label correction 2024-07-17

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service. +))